

# États financiers 2022





## TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE .....	1
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT .....	2
ÉTAT DES RÉSULTATS .....	5
ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE .....	6
ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE .....	7
ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	8
NOTES COMPLÉMENTAIRES .....	9
ANNEXE A – DETTE À LONG TERME .....	30
ANNEXE B – CHARGES PAR OBJET .....	31
ANNEXE C – ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES .....	32
ANNEXE D – ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES .....	33
ANNEXE E – EXCÉDENT ACCUMULÉ .....	34



## RESPONSABILITÉ DE LA DIRECTION À L'ÉGARD DE L'INFORMATION FINANCIÈRE

Les états financiers de la Société de transport de Laval (ci-après « la Société ») ont été dressés par la direction qui est responsable de leur préparation et de leur présentation, y compris les montants qui doivent nécessairement être fondés sur le jugement et les estimations. Cette responsabilité comprend le choix de méthodes comptables appropriées et qui respectent les Normes comptables canadiennes pour le secteur public applicables aux administrations locales. Ces Normes sont recommandées par le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public de CPA Canada.

Pour s'acquitter de ses responsabilités, la direction de la Société maintient un système de contrôle comptable interne. Ce système est conçu en vue de fournir l'assurance raisonnable que les biens sont protégés et que les opérations sont comptabilisées correctement et en temps voulu, qu'elles sont dûment approuvées et qu'elles permettent de produire des états financiers fiables.

Le conseil d'administration s'acquitte de sa responsabilité relative aux états financiers, principalement par l'intermédiaire de son comité d'audit et des finances. Ce dernier est composé de membres du conseil d'administration et d'un membre externe. Ce comité rencontre la direction, l'auditeur interne, la vérificatrice générale de Laval et la firme Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L., examine les états financiers et en recommande l'approbation au conseil d'administration.

Les états financiers ont été audités par Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.R.L. dont les services ont été retenus par le conseil d'administration. La vérificatrice générale de Laval, et l'auditeur indépendant peuvent, en toute liberté et en toute indépendance, rencontrer le comité d'audit et des finances.

Laval, Québec  
Le 5 avril 2023

Directrice générale,

**Josée Roy**

Directrice exécutive et trésorière  
Administration et planification d'entreprise,

**Kathy Dumortier, CPA**



## Rapport de l'auditeur indépendant

Aux membres du conseil d'administration de la  
Société de transport de Laval

---

Raymond Chabot  
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.  
Bureau 2000  
Tour de la Banque Nationale  
600, rue De La Gauchetière Ouest  
Montréal (Québec)  
H3B 4L8

T 514 878-2691

### Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de la Société de transport de Laval (ci-après « la société »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2022 et l'état des résultats, l'état de la variation de la dette nette et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables, et les annexes.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2022 ainsi que des résultats de ses activités, de la variation de sa dette nette et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

### Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Observations – informations financières établies à des fins fiscales

Nous attirons l'attention sur le fait que la société inclut dans ses états financiers certaines informations financières qui ne sont pas exigées selon les Normes comptables canadiennes pour le secteur public. Ces informations, établies conformément au modèle prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et présentées aux pages 34, 35, 36 et 37, portent sur l'établissement de l'excédent (du déficit) de l'exercice et sur la ventilation de l'excédent (du déficit) accumulé à des fins fiscales. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

### **Autre point**

Nous avons également émis un rapport des auditeurs indépendants comportant une opinion non modifiée signée en date du 5 avril 2023 relativement aux états financiers de la société dans le format prescrit par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH).

### **Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers**

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre ses activités, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

### **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification,

les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la société;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre ses activités. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser ses activités;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*<sup>1</sup>

Montréal  
Le 5 avril 2023

---

<sup>1</sup> CPA auditeur, permis de comptabilité publique n° 111208

# États financiers 2022



## ÉTAT DES RÉSULTATS

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	Notes	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
		\$	\$	\$
<b>REVENUS</b>				
Revenus provenant de l'ARTM		163 803 015	<b>154 571 446</b>	147 608 041
Contrat de Gestion déléguée		9 237 735	<b>8 156 854</b>	7 715 201
Transferts des gouvernements fédéral et provincial	3	1 601 630	<b>1 608 514</b>	1 229 381
Autres revenus	4	1 988 468	<b>3 054 078</b>	1 434 626
		176 630 848	<b>167 390 892</b>	157 987 249
<b>Investissement</b>				
Transferts des gouvernements fédéral et provincial	3	62 498 190	<b>21 687 884</b>	37 294 662
		239 129 038	<b>189 078 776</b>	195 281 911
<b>CHARGES</b>				
Transport régulier		124 379 663	<b>115 405 027</b>	110 115 807
Administration générale		25 370 623	<b>26 948 147</b>	25 490 157
Transport adapté		10 459 276	<b>11 340 816</b>	9 055 342
Contrats de gestion déléguée		9 237 735	<b>8 156 854</b>	7 715 201
Frais de financement		3 030 558	<b>2 498 996</b>	2 687 533
Dépenses imprévues		2 337 286	-	-
Radiation d'immobilisations		-	<b>1 269</b>	6 082
Amortissement		28 848 000	<b>28 511 381</b>	25 807 538
		203 663 141	<b>192 860 490</b>	180 877 660
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>		35 465 897	<b>(3 781 714)</b>	14 404 251
Excédent accumulé au début de l'exercice			<b>181 526 354</b>	167 122 103
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN DE L'EXERCICE</b>			<b>177 744 640</b>	181 526 354

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

# États financiers 2022



## ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre 2022

	Notes	2022	2021
		\$	\$
<b>ACTIFS FINANCIERS</b>			
Encaisse		<b>35 254 302</b>	38 562 536
Débiteurs	5	<b>14 824 096</b>	7 655 813
Transferts à recevoir	6	<b>75 188 906</b>	89 006 084
		<b>125 267 304</b>	135 224 433
<b>PASSIFS FINANCIERS</b>			
Créditeurs et frais courus	8	<b>32 180 713</b>	31 937 713
Revenus perçus d'avance		<b>97 082</b>	175 369
Dette à long terme	9	<b>105 577 000</b>	111 374 000
Passif au titre des avantages sociaux futurs	10	<b>13 275 800</b>	11 284 700
		<b>151 130 595</b>	154 771 782
<b>DETTE NETTE</b>		<b>(25 863 291)</b>	(19 547 349)
<b>ACTIFS NON FINANCIERS</b>			
Immobilisations	11	<b>196 257 985</b>	195 005 734
Stocks de fournitures		<b>5 041 381</b>	4 218 020
Autres actifs non financiers	12	<b>2 308 565</b>	1 849 949
		<b>201 928 884</b>	201 073 703
<b>EXCÉDENT ACCUMULÉ</b>		<b>177 744 640</b>	181 526 354
Engagements	13		

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.



# États financiers 2022



## ÉTAT DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	Notes	2022	2021
		\$	\$
<b>EXCÉDENT (DÉFICIT) DE L'EXERCICE</b>		<b>(3 781 714)</b>	14 404 251
Variation des immobilisations			
Acquisitions	11	<b>(29 764 901)</b>	(42 079 561)
Produit de cession		-	6 598
Amortissement des immobilisations	11	<b>28 511 381</b>	25 807 538
Radiation d'immobilisations		<b>1 269</b>	6 082
		<b>(1 252 251)</b>	(16 259 343)
Variation des stocks de fournitures		<b>(823 361)</b>	(208 403)
Variation des autres actifs non financiers		<b>(458 616)</b>	1 227 622
		<b>(1 281 977)</b>	1 019 219
<b>VARIATION DE LA DETTE NETTE</b>		<b>(6 315 942)</b>	(835 873)
Dettes nettes au début de l'exercice		<b>(19 547 349)</b>	(18 711 476)
<b>DETTE NETTE À LA FIN DE L'EXERCICE</b>		<b>(25 863 291)</b>	(19 547 349)

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.

# États financiers 2022



## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022	2021
<b>Activités de fonctionnement</b>		
Excédent de l'exercice	(3 781 714)	14 404 251
Éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations	28 511 381	25 807 538
Radiation d'immobilisations	1 269	6 082
	<b>24 730 936</b>	40 217 871
Variation nette des éléments hors caisse		
Débiteurs	(7 168 283)	(3 973 288)
Transferts à recevoir	13 817 178	(7 940 200)
Stocks de fournitures	(823 361)	(208 403)
Créditeurs et frais courus	(492 258)	1 002 332
Revenus perçus d'avance	(78 287)	(150 024)
Passif au titre des avantages sociaux futurs	1 991 100	1 523 019
Autres actifs non financiers	(137 952)	65 404
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement	<b>31 839 073</b>	30 536 711
<b>Activités d'investissement en immobilisations</b>		
Acquisitions	(29 029 643)	(42 735 442)
Dépôt pour l'achat d'autobus	1 358 383	1 162 218
Dépôt pour l'achat d'immobilisations autre que les autobus	(1 679 047)	-
Produit de cession	-	6 598
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement	<b>(29 350 307)</b>	(41 566 626)
<b>Activités de financement</b>		
Émission de dettes à long terme	23 469 000	52 761 000
Remboursement de la dette à long terme	(29 266 000)	(31 166 000)
Flux de trésorerie liés aux activités de financement	<b>(5 797 000)</b>	21 595 000
<b>Augmentation (diminution) nette de l'encaisse</b>	<b>(3 308 234)</b>	10 565 085
<b>Encaisse au début de l'exercice</b>	<b>38 562 536</b>	27 997 451
<b>Encaisse à la fin de l'exercice</b>	<b>35 254 302</b>	38 562 536

Les notes complémentaires et les annexes font partie intégrante des états financiers.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

### 1. Statut et nature des activités

La Société de transport de Laval (ci-après « la Société ») est constituée en vertu de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., chapitre S-30.01). Elle exploite une entreprise qui a pour responsabilité d'organiser et de fournir le transport en commun sur le territoire de la Ville de Laval.

La Société est exonérée d'impôt sur le revenu des sociétés selon le paragraphe 149 (1) (c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu et selon l'article 984 de la Loi sur les impôts du Québec*.

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables

En tant qu'organisme public, la Société dresse ses états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

#### a) Méthode de comptabilité

La comptabilisation des transactions s'effectue selon la méthode de comptabilité d'exercice. En vertu de cette méthode, les éléments de revenus, de charges, d'actifs et de passifs sont constatés durant l'exercice au cours duquel les faits et les transactions ont lieu.

Les charges comprennent le coût des biens consommés et des services obtenus au cours de l'exercice, et incluent l'amortissement annuel du coût des immobilisations.

#### b) Estimations comptables

Pour dresser les états financiers conformément aux Normes comptables, la direction de la Société doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que la Société pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Les principales estimations comprennent la durée de vie utile des immobilisations, les hypothèses actuarielles liées à l'établissement des charges et des obligations au titre des avantages sociaux futurs ainsi que les transferts à recevoir.



## **NOTES COMPLÉMENTAIRES**

Au 31 décembre 2022

### **2. Sommaire des principales méthodes comptables (Suite)**

#### **c) Constatation des revenus**

Conformément aux modalités de l'entente concernant les services de transport collectifs pour l'année 2022, la rémunération de l'Autorité régionale de transport métropolitain (ARTM) correspond aux coûts réels des prestations du service de transport collectif sur le territoire de la Société, et ce, pour tenir compte du contexte particulier et spécifique de la crise de la COVID-19. Ils sont constatés sur la base des montants convenus entre les deux organismes.

De plus, selon les modalités de l'entente concernant la délégation de gestion pour les équipements métropolitains qui est en cours d'autorisation et celle pour les billetteries métropolitaines signée en juin 2022, les revenus provenant de l'ARTM correspondent à une rémunération basée sur les coûts réels pour les équipements métropolitains et la billetterie. Ils sont constatés sur la base des montants convenus entre les deux organismes.

Les revenus de transfert sont constatés dans les états financiers à titre de revenus dans l'exercice au cours duquel surviennent les faits qui donnent lieu aux transferts, pour autant qu'ils aient été autorisés, que les critères d'admissibilité soient satisfaits et qu'une estimation raisonnable des montants soit possible, sauf lorsque les stipulations de l'accord créent une obligation répondant à la définition d'un passif. Dans un tel cas, le transfert est constaté à titre de passif au poste des revenus perçus d'avance. Un paiement de transfert versé sur une base pluriannuelle est considéré comme autorisé lorsqu'un représentant habilité signe une entente avec la Société.

Les autres revenus sont comptabilisés lorsque l'opération à l'origine de leur constatation a été réalisée.

#### **d) Actifs financiers**

Les actifs financiers sont comptabilisés au coût.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### e) Actifs non financiers

Les actifs non financiers sont, de par leur nature, employés pour fournir des services futurs.

La Société comptabilise les immobilisations et certains actifs à titre d'actifs non financiers étant donné qu'ils peuvent servir à fournir des services dans des exercices ultérieurs.

#### *Immobilisations*

##### Coût et amortissement

Les immobilisations sont comptabilisées au coût. Celui-ci comprend les frais financiers capitalisés pendant la période de construction ou d'amélioration. L'amortissement est calculé en fonction de la durée de vie utile des immobilisations selon les méthodes, les durées et les taux annuels suivants :

	<b>Méthode</b>	<b>Durée/Taux</b>
Infrastructures	Linéaire	10 à 40 ans
Bâtiments	Linéaire	40 ans
Véhicules	Dégressif	22 % et 30 %
Ameublement et équipements de bureau	Linéaire	4 à 15 ans
Machinerie, outillage et équipements	Linéaire	5 à 15 ans

Les immobilisations sont amorties dès leur date de mise en service. Les immobilisations en cours de construction ou d'amélioration et les immobilisations hors service ne font pas l'objet d'un amortissement.

##### Réduction de valeur

Lorsque la conjoncture indique qu'une immobilisation ne contribue plus à la capacité de la Société de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à une immobilisation est inférieure à sa valeur comptable nette, le coût de l'immobilisation est réduit pour refléter la baisse de valeur. Toute moins-value sur les immobilisations est passée en charges à l'état des résultats et aucune reprise de moins-value ne peut être constatée ultérieurement.

##### *Stocks de fournitures*

Les stocks de fournitures comprennent essentiellement des pièces utilisées pour l'entretien du matériel roulant et des infrastructures de la Société. Ils sont évalués au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût moyen.

##### *Autres actifs non financiers*

Les actifs non financiers sont, de par leur nature, employés normalement pour fournir des services futurs.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### f) Charges et passif au titre des avantages sociaux futurs

##### Régimes de retraite à cotisations déterminées

La charge correspond aux cotisations versées par l'employeur.

Un passif est constaté dans les créditeurs et les frais courus pour des cotisations dues, non versées, à la fin de l'exercice de même que pour des cotisations à être versées dans les exercices subséquents relativement à des services déjà rendus.

Le régime de retraite des élus municipaux, auquel participe la Société, est comptabilisé comme un régime de retraite à cotisations déterminées.

##### Avantages sociaux futurs à prestations déterminées

En plus des prestations de retraite, ces avantages comprennent notamment :

- Les avantages complémentaires de retraite, comme la couverture des soins de santé et l'assurance vie offertes aux retraités ;
- Les avantages postérieurs à l'emploi.

La charge est établie selon la comptabilité d'exercice intégrale, de manière à attribuer le coût des prestations constituées aux exercices au cours desquels les services correspondants sont rendus par les salariés participants. S'y rajoutent, à titre de frais de financement, les intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées moins le rendement espéré des actifs du régime.

Un actif ou un passif au titre des avantages sociaux futurs, est présenté à l'état de la situation financière, pour refléter l'écart à la fin de l'exercice entre la valeur des obligations au titre des prestations constituées et la valeur des actifs du régime, net des gains et des pertes actuariels non amortis et net d'une provision pour moins-value dans le cas d'un actif, s'il y a lieu.

Les obligations, au titre des prestations constituées, sont calculées de façon actuarielle selon la méthode suivante : répartition des prestations au prorata des services avec projection des salaires futurs, à partir du taux d'actualisation fixé et des hypothèses les plus probables de la Société en matière d'évolution des salaires, de roulement du personnel, d'âge de départ à la retraite des participants, d'évolution des coûts futurs et d'autres facteurs actuariels.

Aux fins du calcul de la valeur des actifs et du rendement espéré des actifs, ces derniers sont évalués selon la méthode de la valeur ajustée sur une période de quatre ans.



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

### 2. Sommaire des principales méthodes comptables (suite)

#### Avantages sociaux futurs à prestations déterminées (suite)

Les gains et les pertes actuariels sont amortis sur la durée moyenne estimative du reste de la carrière active (DMERCA) des salariés participants. L'amortissement débute dans l'exercice subséquent à celui de la constatation du gain ou de la perte.

L'excédent de la charge de l'exercice sur le décaissement requis, dans le cas des régimes non capitalisés, fait l'objet en contrepartie de dépenses constatées à taxer ou pourvoir dans le futur à des fins fiscales.

#### g) Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Les dépenses constatées à taxer ou à pourvoir correspondent à des charges comptabilisées dans l'exercice, ou antérieurement, qui font l'objet d'un amortissement différé à des fins fiscales. Ils sont créés aux fins ci-dessous, à la suite d'un choix exercé par la Société, et amortis selon les durées indiquées par affectation aux activités de fonctionnement à des fins fiscales.

- Avantages sociaux futurs :
  - Pour le déficit constaté initialement au 1<sup>er</sup> janvier 2007, dans le cas des régimes non capitalisés : le déficit n'est pas amorti;
  - À titre de mesure d'allègement, pour l'excédent de la charge de fonctionnement sur le décaissement requis dans le cas des régimes non capitalisés : aucun amortissement n'est constaté.

#### h) Instruments financiers dérivés

La Société utilise périodiquement des contrats de swaps sur marchandises pour se protéger des fluctuations du prix du carburant. Les gains et les pertes associés sont constatés dans l'état des résultats au cours de la période à laquelle ils sont réalisés et présentés avec la charge relative à l'élément couvert. La Société n'a pas recours à des instruments financiers à des fins spéculatives.

# États financiers 2022



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

### 3. Transferts des gouvernements fédéral et provincial

	2022	2022	2021
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
<b>Fonctionnement</b>			
Financement (intérêts)	<b>1 601 630</b>	<b>1 608 514</b>	1 229 381
	<b>1 601 630</b>	<b>1 608 514</b>	1 229 381
<b>Investissement</b>			
Immobilisations	<b>62 498 190</b>	<b>21 687 884</b>	37 294 662
	<b>64 099 820</b>	<b>23 296 398</b>	38 524 043

### 4. Autres revenus

	2022	2022	2021
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Publicité	1 290 000	<b>1 391 779</b>	1 164 178
Revenus d'intérêts	277 498	<b>764 011</b>	130 341
Activités accessoires et autres revenus	420 970	<b>898 288</b>	140 107
	1 988 468	<b>3 054 078</b>	1 434 626



# États financiers 2022



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

### 5. Débiteurs

	2022	2021
	\$	\$
Autorité régionale de transport métropolitain	11 325 039	3 279 235
Taxes à la consommation	1 781 032	1 802 369
Ville de Laval	19 517	315 659
Autres	1 698 508	2 258 550
	<b>14 824 096</b>	<b>7 655 813</b>

### 6. Transferts à recevoir

	2022	2021
	\$	\$
Gouvernement provincial		
Remboursement de la dette à long terme (a)	66 153 229	73 316 589
Immobilisations	5 321 832	11 121 620
Autres	475 564	375 416
Gouvernement fédéral		
Immobilisations	3 238 281	4 192 459
	<b>75 188 906</b>	<b>89 006 084</b>

(a) En vertu d'ententes avec le gouvernement provincial, la Société recevra sous forme de transferts une compensation pour les intérêts qu'elle doit assumer pour ces dettes à long terme subventionnées

### 7. Emprunt bancaire

La Société dispose d'une marge de crédit autorisée de 15 000 000 \$, au taux préférentiel de 6,45 % (2,45% au 31 décembre 2021) et renégociable annuellement. Au 31 décembre 2022, la marge de crédit est inutilisée.

# États financiers 2022



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

### 8. Crédoiteurs et frais courus

	2022	2021
	\$	\$
Salaires et charges sociales	<b>19 105 072</b>	23 011 027
Fournisseurs et frais courus	<b>12 142 784</b>	8 167 395
Intérêts courus de la dette à long terme	<b>540 829</b>	339 344
Retenues sur contrats et dépôts de garantie	<b>392 028</b>	419 947
	<b>32 180 713</b>	31 937 713

### 9. Dette à long terme

	2022	2021
	\$	\$
Obligations		
Taux d'intérêt variant de 1,1 % à 4,9 % (1,1 % à 2,9 % en 2021)		
Échéant de juillet 2023 à juillet 2031	<b>105 577 000</b>	111 374 000
	<b>105 577 000</b>	111 374 000

La dette à long terme représente des obligations directes et générales de la Société. La *Loi sur les sociétés de transport en commun* prévoit que la Ville de Laval est garante des engagements et obligations de la Société, ce qui inclut la dette à long terme ainsi que l'emprunt bancaire contractés par la Société.

Les versements estimatifs sur la dette à long terme, incluant les refinancements prévus et autorisés au cours des prochains exercices, s'établissent comme suit :

Année	\$
2023	18 250 000
2024	17 193 000
2025	16 316 000
2026	20 475 000
2027	9 171 000
1 à 5 ans	81 405 000
6 à 10 ans	23 990 000
11 ans et plus	182 000
	<b>105 577 000</b>



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

### 10. Passif au titre des avantages sociaux futurs

#### a) Description générale des régimes d'avantages sociaux

La Société possède un certain nombre de régimes à prestations déterminées et à cotisations déterminées, capitalisés et non capitalisés, qui assurent à tous les salariés le paiement de prestations de retraite, d'avantages complémentaires de retraite et d'avantages postérieurs à l'emploi.

Les employés-cadres et non syndiqués de la Société participent au Régime de retraite des employés-cadres et non syndiqués de la Société de transport de Laval. Ce régime est un régime à prestations déterminées. Les participants et la Société se partagent le financement du régime par le versement de cotisations. Les prestations prévues au titre du régime de retraite sont principalement en fonction du nombre d'années de service et de la moyenne des cinq meilleures années consécutives de rémunération.

Les employés-cadres et non syndiqués de la Société bénéficient également d'un programme d'allocation de retraite. Le programme d'allocation de retraite est un régime non capitalisé à prestations déterminées fournissant une rente supplémentaire à certains employés. Cette rente représente l'excédent de la rente déterminée au régime de retraite, sans tenir compte des limites fiscales imposées par la loi de l'impôt sur celle du régime de retraite en tenant compte de ces limites. Pour ce régime, seul l'employeur est responsable du financement.

L'évaluation la plus récente de ces régimes à prestations déterminées aux fins de la comptabilisation a été effectuée au 31 décembre 2021.

Les employés syndiqués de la Société couverts par les accréditations du Syndicat des chauffeurs de la Société de transport de Laval (CSN) et le Syndicat des employés de terminus de la Société de transport de Laval (SCFP) participent au Régime de retraite des chauffeurs d'autobus de la Société de transport de Laval, alors que les employés couverts par les accréditations du Syndicat des employés d'entretien de la Société de transport de Laval (CSN) et le Syndicat des employés de bureau de la Société de transport de Laval (CSN) participent au Régime de retraite des employés syndiqués de bureau et d'entretien de la Société de transport de Laval. Ces deux régimes, à des fins comptables, sont des régimes à cotisations déterminées. La contribution de la Société se limite à 8,25 % des salaires admissibles pour le Régime de retraite des employés syndiqués de bureau et d'entretien et à 9,0 % des salaires admissibles pour le Régime de retraite des chauffeurs d'autobus.

Les employés de la Société bénéficient également d'une gamme d'avantages sociaux complémentaires de retraite et postérieurs à l'emploi qui comprennent, notamment, l'assurance vie, la couverture de soins de santé, un régime de continuation de salaire temporaire durant l'invalidité ainsi que le maintien des protections d'assurance lors de certaines absences prolongées. Ces avantages varient selon le groupe d'emploi dont l'employé fait partie.

# États financiers 2022



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

### 10. Passif au titre des avantages sociaux futurs (Suite)

#### b) Passif au titre des avantages sociaux futurs

	2022	2021
	\$	\$
Régime de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées	6 011 900	7 069 500
Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	(19 287 700)	(18 354 200)
	(13 275 800)	(11 284 700)

#### c) Charge de l'exercice

	2022	2021
	\$	\$
Régime de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées	3 070 600	2 970 500
Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	1 485 700	2 174 700
Régime de retraite à cotisations déterminées	5 325 576	5 290 662
Régime de retraite des élus municipaux	21 953	22 466
	9 903 829	10 458 328

# États financiers 2022



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

### 10. Passif au titre des avantages sociaux futurs (Suite)

#### d) Situation actuarielle aux fins de comptabilisation

	Régime de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées		Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
Valeur des actifs à la fin de l'exercice	<b>78 237 500</b>	73 667 300	-	-
Valeur des obligations au titre des prestations constituées à la fin de l'exercice	<b>(79 416 000)</b>	(75 063 500)	<b>(15 139 900)</b>	(17 722 600)
Situation actuelle nette : déficit de comptabilisation	<b>(1 178 500)</b>	(1 396 200)	<b>(15 139 900)</b>	(17 722 600)
Pertes actuarielles non amorties	<b>7 190 400</b>	8 465 700	<b>(4 147 800)</b>	(631 600)
<b>Actif (passif) au titre des avantages sociaux futurs à la fin de l'exercice</b>	<b>6 011 900</b>	7 069 500	<b>(19 287 700)</b>	(18 354 200)

#### e) Charge de l'exercice

	Régime de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées		Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	
	2022	2021	2022	2021
	\$	\$	\$	\$
Coût des avantages pour les services rendus au cours de l'exercice	<b>3 949 100</b>	3 837 900	<b>1 164 700</b>	1 361 500
Coût des services passés découlant d'une modification de régime	-	-	<b>(522 500)</b>	-
Cotisations salariales des employés	<b>(1 969 900)</b>	(1 913 400)	-	-
Amortissement des pertes actuarielles	<b>1 093 500</b>	1 025 600	<b>436 800</b>	547 300
Charge de l'exercice excluant les intérêts	<b>3 072 700</b>	2 950 100	<b>1 079 000</b>	1 908 800
Intérêts débiteurs sur les obligations au titre des prestations constituées	<b>4 351 300</b>	3 871 900	<b>406 700</b>	265 900
Rendement espéré des actifs	<b>(4 353 400)</b>	(3 851 500)	-	-
Charge d'intérêts nette	<b>(2 100)</b>	20 400	<b>406 700</b>	265 900
<b>Charge de l'exercice</b>	<b>3 070 600</b>	2 970 500	<b>1 485 700</b>	2 174 700
<b>Montants versés par l'employeur</b>	<b>2 013 000</b>	3 096 600	<b>552 200</b>	525 600

# États financiers 2022



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

### 10. Passif au titre des avantages sociaux futurs (Suite)

#### f) Conciliation de l'actif et du passif au titre des avantages sociaux futurs

Conciliation de l'actif au titre des avantages sociaux futurs

	2022	2021
	\$	\$
Actif au début de l'exercice	7 069 500	6 943 400
Charge de l'exercice	(3 070 600)	(2 970 500)
Cotisations versées par l'employeur	2 013 000	3 096 600
<b>Actif à la fin de l'exercice</b>	<b>6 011 900</b>	7 069 500

Conciliation du passif au titre des avantages sociaux futurs

	2022	2021
	\$	\$
Passif au début de l'exercice	(18 354 200)	(16 705 100)
Charge de l'exercice	(1 485 700)	(2 174 700)
Prestations ou primes versées par l'employeur	552 200	525 600
<b>Passif à la fin de l'exercice</b>	<b>(19 287 700)</b>	(18 354 200)

#### g) Valeur actuarielle des actifs des régimes

	Régime à prestations déterminées capitalisé		Régimes à prestations déterminées non capitalisés	
	2022	2021	2022	2021
	\$		\$	
Solde au début de l'exercice	73 667 300	65 607 000	-	-
Rendement prévu des actifs des régimes	4 353 400	3 851 500	-	-
Gain (perte) actuariel sur le rendement des actifs des régimes	(1 316 500)	1 452 300	-	-
Cotisations de l'employeur	2 013 000	3 096 600	-	-
Cotisations des employés	1 969 900	1 913 400	-	-
Prestations versées	(2 449 600)	(2 253 500)	-	-
Solde à la fin de l'exercice	78 237 500	73 667 300	-	-
<b>Juste valeur des actifs des régimes</b>	<b>68 828 000</b>	78 043 600	-	-

# États financiers 2022



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

### 10. Passif au titre des avantages sociaux futurs (Suite)

#### h) Obligation au titre des prestations constituées

	Régime à prestations déterminées capitalisé		Régimes à prestations déterminées non capitalisés	
	2022	2021	2022	2021
	\$		\$	
Solde au début de l'exercice	<b>75 063 500</b>	67 136 900	<b>17 722 600</b>	18 644 000
Coûts des services rendus au cours de l'exercice	<b>3 949 100</b>	3 837 900	<b>1 164 700</b>	1 361 500
Coûts des modifications de l'exercice	-	-	<b>(522 500)</b>	-
Prestations versées	<b>(2 449 600)</b>	(2 253 500)	<b>(552 200)</b>	(525 600)
Intérêts débiteurs sur obligation	<b>4 351 300</b>	3 871 900	<b>406 700</b>	265 900
Perte (gain) survenue dans l'exercice sur l'obligation	<b>(1 498 300)</b>	2 470 300	<b>(3 079 400)</b>	(2 023 200)
Solde à la fin de l'exercice	<b>79 416 000</b>	75 063 500	<b>15 139 900</b>	17 722 600

#### i) Principales hypothèses (taux pondérés)

	Régime de retraite et supplémentaires de retraite à prestations déterminées		Régimes d'avantages complémentaires de retraite à prestations déterminées et avantages postérieurs à l'emploi	
	2022	2021	2022	2021
Taux d'actualisation (fin d'exercice)	<b>5,44%</b>	5,73%	<b>4,60%</b>	2,25%
Taux de rendement prévu à long terme (au cours de l'exercice)	<b>5,45%</b>	5,80%	<b>s. o.</b>	s. o.
Taux de croissance des salaires (fin d'exercice)	<b>3,00%</b>	3,00%	<b>3,00%</b>	3,10%
Taux d'inflation (fin d'exercice)	<b>2,00%</b>	2,00%	<b>2,00%</b>	2,10%
Taux initial de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	<b>s. o.</b>	s. o.	<b>5,69%</b>	5,39%
Taux ultime de croissance du coût des soins de santé (fin d'exercice)	<b>s. o.</b>	s. o.	<b>3,57%</b>	4,50%
Année où la tendance rejoint le taux ultime (fin d'exercice)	<b>s. o.</b>	s. o.	<b>2040</b>	2027



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

### 10. Passif au titre des avantages sociaux futurs (Suite)

#### j) **Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal**

Le 5 décembre 2014, le gouvernement du Québec a sanctionné la *Loi favorisant la santé financière et la pérennité des régimes de retraite à prestations déterminées du secteur municipal* (RLRQ, c. 15) (ci-après la « Loi »). La Loi vise la restructuration des régimes de retraite. Elle distingue les modalités d'application relativement au service accumulé avant le 1<sup>er</sup> janvier 2014 (ci-après le « service antérieur ») et le service qui s'accumule à compter de cette date (ci-après le « service postérieur »). Une évaluation actuarielle au 31 décembre 2013 est requise par la Loi pour tous les régimes visés.

Des requêtes introductives d'instance en déclaration d'inconstitutionnalité et en nullité ont été déposées devant la Cour supérieure dans le but de faire annuler cette Loi. Puisque l'issue de ces démarches est indéterminable, les incidences possibles de ces requêtes n'ont pas été prises en compte au 31 décembre 2022.

La Cour supérieure du Québec a rendu un jugement le 9 juillet 2020. Le gouvernement, certaines municipalités et des associations d'employés ont interjeté un appel de la portion du jugement affectant les participants actifs. Cela fait en sorte que l'ensemble du jugement de première instance est contesté par l'une ou l'autre des parties. L'exécution du jugement est donc suspendue jusqu'à ce que la Cour d'appel du Québec rende sa décision.



# États financiers 2022



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

### 11. Immobilisations

	<u>Solde au début</u>	<u>Addition</u>	<u>Cession / Ajustements</u>	<u>Solde à la fin</u>
	\$	\$	\$	\$
<b>Coût</b>				
Infrastructures	24 597 796	556 883	66 874	25 087 804
Bâtiments	82 351 749	128 262	-	82 480 011
Véhicules	257 540 438	15 051 584	-	272 592 022
Ameublement et équipements de bureau	31 761 053	1 407 392	136 726	33 031 719
Machinerie, outillage et équipements	27 593 508	4 552 077	-	32 145 585
Terrains	6 876 733	-	-	6 876 733
	<u>430 721 277</u>	<u>21 696 198</u>	<u>203 600</u>	<u>452 213 875</u>
Immobilisations en cours	12 250 998	8 068 703	-	20 319 701
	<u>442 972 275</u>	<u>29 764 901</u>	<u>203 600</u>	<u>472 533 576</u>
<b>Amortissement cumulé</b>				
Infrastructures	7 182 722	1 337 412	66 877	8 453 260
Bâtiments	28 335 443	3 220 799	-	31 556 242
Véhicules	172 920 514	20 377 089	-	193 297 603
Ameublement et équipements de bureau	23 233 103	2 139 602	135 457	25 237 248
Machinerie, outillage et équipements	16 294 759	1 436 479	-	17 731 238
	<u>247 966 541</u>	<u>28 511 381</u>	<u>202 334</u>	<u>276 275 591</u>
<b>Valeur comptable nette</b>	<u>195 005 734</u>			<u>196 257 985</u>

Au 31 décembre 2022, des immobilisations ainsi que des immobilisations en cours, au coût de 4 326 507 \$ (3 591 249 \$ au 31 décembre 2021), sont inscrites dans les créditeurs et charges à payer.

### 12. Autres actifs non financiers

	<u>2022</u>	<u>2021</u>
	\$	\$
Dépôt pour l'achat d'autobus	-	1 358 383
Dépôt pour l'achat d'immobilisations autres que les autobus	<b>1 679 047</b>	-
Frais payés d'avance	<b>629 518</b>	491 566
	<u><b>2 308 565</b></u>	<u>1 849 949</u>



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

### 13. Engagements

Au 31 décembre 2022, la Société a des engagements qui s'établissent comme suit :

#### a) Contrat d'acquisition d'autobus électriques

Par l'entremise du processus d'achat unifié, regroupant les membres de l'Association du transport urbain du Québec (ATUQ), la Société de transport de Montréal (STM) a été mandatée pour faire l'acquisition d'autobus électriques pour la Société.

De 2023 à 2026, la Société prévoit acquérir, via ce processus d'achat unifié, un total de 94 autobus urbains, dont seulement 19 sont garantis par l'ATUQ pour un montant de 32,6 M\$ et 75 visent une option pouvant être exercée pour un montant de 129,2 M\$.

En outre, les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 95% pour un total évalué à 153,7 M\$

Au 31 décembre 2022, le contrat n'avait toujours pas été octroyé et le financement non autorisé.

#### b) Contrats de services pour le transport des personnes handicapées

Dans le cadre de ses opérations de transport adapté, la Société a octroyé deux contrats de services, soit un premier en 2018 pour le transport par minibus et un second en 2011 pour le transport par taxi collectif. Le contrat pour le transport par minibus se termine le 31 décembre 2023 et comporte des options de prolongation d'une durée de 5 ans, allant du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2028.

Le contrat pour le transport par taxi collectif peut être résilié avec un préavis de 12 mois. Les contrats totalisent une valeur de 12,1 M\$ pour l'année 2023, soit 6,2 M\$ pour le transport par minibus et 5,9 M\$ pour le transport par taxi collectif.

#### c) Contrats d'approvisionnement en carburant

Par l'entremise du processus d'achats unifiés de l'ATUQ, la Société a mandaté la STM pour négocier des contrats d'approvisionnement en carburant auprès du fournisseur. Ce contrat comporte une durée prédéterminée. La Société a également mandaté le ministère des Finances pour négocier des ententes (contrats de swaps) avec des institutions financières afin d'atténuer les effets de fluctuations du prix du carburant sur le marché jusqu'en décembre 2025. La Société s'est engagée à payer une quantité de 14,22 millions de litres à un prix fixe, ce qui représente une somme d'environ 9,51 M\$.

# États financiers 2022



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

### 13. Engagements (suite)

#### d) Boîtes à perception pour autobus

La Société a mandaté la STM pour procéder à l'acquisition et l'entretien des boîtes de perception pour les autobus entre 2022 et 2030. Les contrats ont une durée de 4 ans et 5 ans incluant trois options de renouvellement de 24 mois chacune. La Société s'engage à payer un montant de 0,2 M\$ et 1,2 M\$ si les périodes additionnelles sont exercées, pour un total de 1,4 M\$.

L'échéancier s'établit ainsi:

	\$
2023	<u>69 221</u>
2024	<u>138 098</u>
	<u>207 319</u>
Années d'option 2025	<b>505 552</b>
2026	<b>188 220</b>
2027	<b>69 221</b>
2028	<b>207 496</b>
2029	<b>69 221</b>
2030	<u>164 950</u>
	<u>1 204 660</u>
	<u>1 411 979</u>

En outre, les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75% pour un total estimé de 1,1 M\$.

# États financiers 2022



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

### 13. Engagements (suite)

#### e) Gestion de l'entretien et de la maintenance des terminus Montmorency, Cartier et le Carrefour

Suite à l'entente conclue avec l'ARTM pour la délégation de l'opération et de l'entretien des équipements métropolitains à la STL, un contrat de gestion, d'entretien et de maintenance des terminus Cartier, Montmorency et le Carrefour est requis. Le contrat a commencé le 1<sup>er</sup> août 2018 et s'est terminé le 31 juillet 2021, avec la possibilité de 2 périodes additionnelles chacune d'une durée d'un an. La Société a décidé d'exercer son année d'option en 2023. Conséquemment, la STL s'engage à payer un montant de 1,1 M\$ suite à l'exercice de la dernière année d'option.

#### f) Construction du garage – Phase IV

L'agrandissement du garage est une condition essentielle d'électrification de la flotte pour la STL. La capacité de son garage actuelle sera atteinte en 2022-2023 et les activités d'électrification de sa flotte d'autobus débuteront à partir de 2025. Le projet s'étendra de 2021 à 2026.

Dans le cadre de l'agrandissement du garage, la Société a octroyé des contrats à des firmes spécialisées en construction. Les contrats ont une durée de 5 ans. L'un des contrats inclut une option de prolongation d'une durée d'un an pour l'année 2026.

La Société s'est actuellement engagée à payer 191,3 M\$ pour les contrats ainsi qu'un montant de 0,008 M\$ si l'option de prolongation d'un an est exercée, pour un total de 191,3 M\$.

L'échéancier s'établit ainsi :

		\$
	2023	<b>46 020 329</b>
	2024	<b>98 829 930</b>
	2025	<b>43 619 036</b>
	2026	<b>305 348</b>
Contingences applicables aux années 2023 à 2026		<b>2 494 735</b>
		<b>191 269 378</b>
		<hr/>
	Années d'option 2026	<b>8 515</b>
		<b>8 515</b>
		<hr/> <b>191 277 893</b> <hr/>

En outre les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75% pour un total évalué de 143,5 M\$.

# États financiers 2022



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

### 13. Engagements (suite)

#### g) Projet Sy/nergie

Dans le cadre du projet Sy/nergie, la STL procède au rehaussement de ses systèmes technologiques pour assurer la continuité et l'évolution de ses processus et solutions d'affaires. Plusieurs contrats ont été attribués depuis le début du projet. A ce jour, le solde de ces contrats représente, dans son ensemble, un montant de 1 M\$.

En outre, les dépenses admissibles feront l'objet de subventions de 75% pour un total évalué à 0,75 M\$

#### h) Location d'un garage temporaire pour le stationnement des autobus

La société a loué des locaux temporaires, auprès de Placement Auchebel Ltée, afin de répondre aux besoins d'espaces supplémentaires en attendant la construction d'un nouveau garage, dont la livraison est prévue en 2024. La durée du bail est de 4 ans, avec la possibilité d'une option d'un an, pour une valeur totale de 1,4 M\$.

L'échéancier s'établit ainsi :

		\$
Contrat	2023	625 017
	2024	312 507
		<u>937 524</u>
Années d'option	2024	244 363
	2025	244 363
		<u>1 426 250</u>

# États financiers 2022



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

### 13. Engagements (suite)

#### i) Remplacement de la solution de paiement dans les autobus

La société a octroyé à Flowbird SAS le contrat pour une solution de paiement sans contact à bord des autobus pour une durée de 5 ans, avec la possibilité de deux options d'un an pour les années 2026 et 2027, pour une valeur totale de 1,6 M\$.

L'échéancier s'établit ainsi :

		\$
	2023	529 398
	2024	260 356
	2025	260 356
		<u>1 050 110</u>
Années d'option	2026	282 984
	2027	282 984
		<u>1 616 078</u>

En outre les dépenses admissibles feront l'objet d'un financement de l'ARTM à 100% pour un total estimé de 1,6 M\$, selon le même échéancier.

### 14. Droits contractuels

En plus des droits contractuels dans le cadre des contrats d'acquisition d'autobus urbains présentés à la note no 13a), 13d), 13f), 13g), et 13i), la Société a conclu des ententes à long terme pour des revenus publicitaires pour un montant de plus de 18,5 M\$.

L'échéancier des droits contractuels s'établit ainsi :

		\$
	2023	1 341 400
	2024	1 394 800
	2025	1 450 600
	2026	1 508 800
	2027	1 569 400
	2028 à 2034	<u>11 268 800</u>
		<u>18 533 800</u>

# États financiers 2022



## NOTES COMPLÉMENTAIRES

Au 31 décembre 2022

### 15. Données budgétaires

L'état des résultats ainsi que les activités de fonctionnement et d'investissement à des fins fiscales comportent une comparaison avec le Budget adopté par la Ville de Laval le 12 janvier 2022.

Afin de rendre la présentation conforme à celle adoptée, certaines données budgétaires ont été reclassées.

### 16. Opérations entre apparentés

La Société fait partie du périmètre comptable de la Ville de Laval. La Société ne réalise aucune opération importante avec la Ville de Laval dans le cours normal de ses affaires.

### 17. Instruments financiers

La Société conclut périodiquement des contrats de swap de marchandises avec d'importantes institutions financières pour se protéger, en partie, des fluctuations du prix du carburant.

Les gains et pertes, qui y sont reliés, sont constatés dans l'état des résultats au cours de l'exercice où ils sont réalisés et présentés en contrepartie de la charge correspondante.

# États financiers 2022



## ANNEXE A – DETTE À LONG TERME

Au 31 décembre 2022

Émission					Solde	
Date	Numéro	Montant	Taux d'intérêt	Échéance	2022	2021
		\$	%		\$	\$
2017-05-09	52	4 649 000	1,7718	2022	-	2 907 000
2017-11-15	53	18 534 000	2,2347	2022	-	11 482 000
2018-07-24	54	9 984 000	2,7205	2023	<b>5 618 000</b>	6 760 000
2018-12-11	55	11 841 000	2,9108	2023	<b>5 369 000</b>	7 066 000
2019-07-30	56	3 458 000	2,4283	2024	<b>2 000 000</b>	2 500 000
2019-10-15	57	10 196 000	2,3745	2024	<b>6 041 000</b>	7 460 000
2020-05-12	58	9 096 000	1,5283	2025	<b>5 788 000</b>	7 461 000
2020-12-15	59	15 048 000	1,1300	2025	<b>10 877 000</b>	12 977 000
2021-05-06	60	32 594 000	1,4181	2026	<b>28 437 000</b>	32 594 000
2021-07-09	61	15 000 000	1,7235	2031	<b>13 803 000</b>	15 000 000
2021-12-09	62	5 167 000	1,8532	2026	<b>4 175 000</b>	5 167 000
2022-07-08	63	9 238 000	4,3712	2027	<b>9 238 000</b>	-
2022-11-10	64	14 231 000	4,9276	2027	<b>14 231 000</b>	-
					<b>105 577 000</b>	111 374 000



# États financiers 2022



## ANNEXE B – CHARGES PAR OBJET

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022	2022	2021
	Budget	Réel	Réel
	\$	\$	\$
Salaires, traitements et avantages sociaux	122 958 022	<b>119 486 050</b>	114 482 537
Carburant	6 489 007	<b>6 280 013</b>	5 869 977
Contrats de transport adapté	9 275 191	<b>10 221 180</b>	7 967 044
Entretien et réparations des véhicules	9 765 307	<b>6 963 965</b>	6 164 347
Honoraires et contrats	6 994 804	<b>6 274 473</b>	6 069 636
Entretien et réparations des bâtiments et équipements	3 836 372	<b>3 447 770</b>	3 835 190
Services publics	1 753 561	<b>1 857 135</b>	1 460 183
Assurances, taxes et immatriculations	1 711 995	<b>1 760 387</b>	1 612 131
Matériel et fournitures	996 267	<b>641 583</b>	490 695
Cotisations, frais de représentation et autres dépenses	296 721	<b>268 814</b>	212 541
Location	863 891	<b>681 608</b>	629 469
Dépenses imprévues	2 337 291	-	-
Intérêts et frais de financement	3 038 058	<b>2 498 996</b>	2 687 533
Contrats de gestion déléguée	4 498 654	<b>3 965 866</b>	3 582 757
Perte sur cession d'immobilisations	-	<b>1 269</b>	6 082
Amortissement des immobilisations	28 848 000	<b>28 511 381</b>	25 807 538
	203 663 141	<b>192 860 490</b>	180 877 660

# États financiers 2022



## ANNEXE C – ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>			
Contribution de l'Autorité régionale de transport métropolitain	163 803 015	<b>154 571 446</b>	147 608 041
Contrat de gestion déléguée	9 237 735	<b>8 156 854</b>	7 715 201
Transferts des gouvernements fédéral et provincial	1 601 630	<b>1 608 514</b>	1 229 381
Autres revenus	1 988 468	<b>3 054 078</b>	1 434 626
	<u>176 630 848</u>	<u><b>167 390 892</b></u>	<u>157 987 249</u>
<b>Charges</b>			
Transport régulier	124 379 662	<b>115 405 027</b>	110 115 807
Administration générale	25 370 623	<b>26 948 147</b>	25 490 157
Transport adapté	10 459 276	<b>11 340 816</b>	9 055 342
Contrats de gestion déléguée	9 237 735	<b>8 156 854</b>	7 715 201
Intérêts et frais de financement	3 030 558	<b>2 498 996</b>	2 687 533
Dépenses imprévues	2 337 286	-	-
Radiation d'immobilisations	-	<b>1 269</b>	6 082
Amortissement des immobilisations	28 848 000	<b>28 511 381</b>	25 807 538
	<u>203 663 140</u>	<u><b>192 860 490</b></u>	<u>180 877 660</u>
<b>Déficit de fonctionnement avant conciliation à des fins fiscales</b>	<u>(27 032 292)</u>	<u><b>(25 469 598)</b></u>	<u>(22 890 411)</u>
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>			
<b>Immobilisations</b>			
Produit de cession	44 400	-	6 598
Amortissement	28 848 000	<b>28 511 381</b>	25 807 538
Perte sur cession	-	<b>1 269</b>	6 082
	<u>28 892 400</u>	<u><b>28 512 650</b></u>	<u>25 820 218</u>
<b>Financement</b>			
Financement à long terme des activités de fonctionnement	-	<b>104 453</b>	418 354
Remboursement de la dette à long terme	(4 675 808)	<b>(3 855 465)</b>	(3 690 329)
	<u>(4 675 808)</u>	<u><b>(3 751 012)</b></u>	<u>(3 271 975)</u>
<b>Affectations</b>			
Activités d'investissement	(681 500)	<b>(681 500)</b>	(769 955)
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	2 364 000	<b>1 148 298</b>	(596 277)
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	1 133 200	<b>992 300</b>	1 708 400
	<u>2 815 700</u>	<u><b>1 459 094</b></u>	<u>342 168</u>
	<u>27 032 292</u>	<u><b>26 220 736</b></u>	<u>22 890 411</u>
<b>Excédent de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales</b>	<u>-</u>	<u><b>751 138</b></u>	<u>-</u>

# États financiers 2022



## ANNEXE D – ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT À DES FINS FISCALES

Exercice terminé le 31 décembre 2022

	2022 Budget	2022 Réel	2021 Réel
	\$	\$	\$
<b>Revenus</b>			
Transferts des gouvernements fédéral et provincial	62 498 190	<b>21 687 884</b>	37 294 662
<b>Excédent d'investissement avant conciliation à des fins fiscales</b>	<b>62 498 190</b>	<b>21 687 884</b>	<b>37 294 662</b>
<b>Conciliation à des fins fiscales</b>			
<b>Immobilisations</b>			
Acquisitions			
Terrain	-	-	-
Infrastructures	(1 527 000)	<b>(582 811)</b>	(589 906)
Bâtiments	(46 843 000)	<b>(11 062 493)</b>	(5 847 339)
Véhicules	(17 014 000)	<b>(14 760 463)</b>	(32 804 440)
Ameublement et équipements de bureau	(14 999 000)	<b>(2 598 347)</b>	(983 722)
Machinerie, outillage et équipements	(2 657 000)	<b>(760 787)</b>	(1 854 154)
	(83 040 000)	<b>(29 764 901)</b>	(42 079 561)
<b>Financement</b>			
Financement à long terme des activités d'investissement	12 682 052	<b>5 117 372</b>	15 202 293
<b>Affectations</b>			
Activités de fonctionnement	681 500	<b>681 500</b>	769 955
Excédent accumulé			
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	7 178 258	<b>1 563 357</b>	1 072 302
	7 859 758	<b>2 244 857</b>	1 842 257
	(62 498 190)	<b>(22 402 672)</b>	(25 035 011)
<b>Excédent (déficit) d'investissement de l'exercice à des fins fiscales</b>	<b>-</b>	<b>(714 788)</b>	<b>12 259 651</b>

# États financiers 2022



## ANNEXE E – EXCÉDENT ACCUMULÉ

Au 31 décembre 2022

	2022	2021
	\$	\$
<b>Excédent accumulé</b>		
Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés	<b>27 807 618</b>	29 768 135
Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir	<b>(20 225 100)</b>	(19 232 800)
Financement des investissements en cours	<b>13 327 908</b>	14 042 696
Investissement net dans les immobilisations et autres actifs	<b>156 834 214</b>	156 948 323
	<b>177 744 640</b>	181 526 354

### VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS

#### Excédent de fonctionnement affecté, réserves financières et fonds réservés

Excédent de fonctionnement affecté	<b>26 840 448</b>	28 577 963
Fonds réservés		
Fonds de roulement	<b>956 998</b>	1 180 000
Soldes disponibles des règlements d'emprunt fermés	<b>10 172</b>	10 172
	<b>967 170</b>	1 190 172
	<b>27 807 618</b>	29 768 135

#### Dépenses constatées à taxer ou à pourvoir

Avantages sociaux futurs		
Déficit initial au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes non capitalisés	<b>(8 466 700)</b>	(8 466 700)
Avantages postérieurs au 1 <sup>er</sup> janvier 2007		
Régimes non capitalisés	<b>(11 758 400)</b>	(10 766 100)
	<b>(20 225 100)</b>	(19 232 800)

# États financiers 2022



## ANNEXE E – EXCÉDENT ACCUMULÉ (SUITE)

Au 31 décembre 2022

	2022	2021
	\$	\$
<b>VENTILATION DES DIFFÉRENTS ÉLÉMENTS (suite)</b>		
<b>Financement des investissements en cours</b>		
Financement non utilisé	<b>14 343 430</b>	19 020 909
Investissements à financer	<b>(1 015 522)</b>	(4 978 213)
	<b>13 327 908</b>	14 042 696
<b>Investissement net dans les immobilisations et autres actifs</b>		
Éléments d'actif		
Immobilisations	<b>196 257 985</b>	195 005 734
Éléments de passif		
Dette à long terme	<b>105 577 000</b>	111 374 000
Montants des débiteurs et autres montants affectés au remboursement de la dette à long terme	<b>(66 153 229)</b>	(73 316 589)
	<b>39 423 771</b>	38 057 411
	<b>156 834 214</b>	156 948 323